



Comité national de liaison
des établissements publics de coopération culturelle

VIIème Université d'été 2020

jeudi 25 juin 2020
vendredi 26 juin 2020

Pour un Pacte de Coopération pour la Culture

Une initiative du Comité national de liaison des EPCC

Centre de congrès Champs Élysées
Boulevard Roosevelt - Issoudun
Parkings gratuits à proximité

Programme établi au vendredi 19 juin 2020

L'Université 2020 est organisée avec

**EPCC
D'ISSOUDUN**

Centre Culturel Albert Camus
Les expositions temporaires du Musée
de l'Hospice Saint Roch
La Boîte à Musique
Atelier d'artistes du Musée
Centre de Congrès
BIP TV

çicliç
● CENTRE ● VAL DE LOIRE ●

Agence régionale pour le
livre, l'image et la culture
numérique

Prendre le temps de traduire, de comprendre et d'agir

*N'attendons pas demain pour construire « Le monde d'après ».
Notre monde est à investir et à construire dès aujourd'hui.
Notre établissement est un hymne à la vie, à la relation avec
l'Autre et à la rencontre, à la poésie et à l'imaginaire.*

*Faisons que nos craintes et nos peurs ne nous paralysent pas et
n'entament pas cette confiance réciproque entre nous : cette
confiance indispensable pour faire face à ces moments
particulièrement difficiles au plan économique, sociétal et
démocratique.*

*Cette crise a ouvert une « brèche du temps » qui invite à penser
non pas un monde nouveau en faisant table rase du passé, mais
à inventer collectivement les conditions d'un nouveau
commencement encore plus fertile humainement,
écologiquement et économiquement.*

**Extrait du projet de Lettre aux membres des conseil
d'administration des établissements membres**

Cette VIIe Université d'été du Comité national de liaison s'organise dans un moment particulier. Les dernières décisions du gouvernement sur la réactivation des établissements invitent [dans le respect des règles sanitaires] chacune et chacun à prendre des options sur le devenir du projet pour lequel il est mandaté, sur le devenir des services proposés aux habitants, sur le devenir de l'établissement pour les prochains mois, voire les prochaines années.

C'est dans ce cadre, que le comité national de liaison des EPCC organise cette université d'été. Il nous semblait en effet important de donner aux équipes de direction des établissements membres du comité, la possibilité d'échanger sur ce qui s'est passé et de mettre en perspective les décisions prises les derniers mois.

Il s'agit de marquer un point d'étape avant la période estivale, pour étayer les équipes de directions dans la réactivation complète (nous l'espérons) au mois de septembre du projet, des services et des lieux.

Le programme de cette Université a été adapté en évitant de vous demander d'être « en présentiel » dans une visioconférence ! Cela ne fonctionne pas. Les différents temps de travail de l'université ont été resserrés afin de concentrer notre effort collectif essentiellement sur la journée du jeudi 25 juin 2020 avec une séance de débriefing de l'université le vendredi 26 juin au matin.

Pourquoi un Pacte de Coopération pour la Culture est-il aujourd'hui nécessaire ?

« Il se pourrait que, dans quelques années, l'invention de l'établissement public de coopération culturelle apparaisse comme une révolution silencieuse, qui aura heureusement contribué à transformer le paysage culturel français dans le sens d'une plus grande décentralisation et d'un partage équilibré des responsabilités en matière de politiques publiques de la culture »

Michel Berthod, Inspecteur général des affaires culturelles,
Rapport IGAC sur des EPCC. Ministère de la Culture.

Juin 2010

Contribution des EPCC dans le prochain volet de décentralisation

L'établissement public de coopération culturelle représente un potentiel **d'agencement** politique, stratégique et opérationnel utile à la veille de ce troisième volet à venir sur la décentralisation souhaité par le Président de la République et le Premier ministre (notamment en s'appuyant sur la Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État).

En investissant ces établissements publics comme l'expression d'une « compétence culturelle légale en faveur des arts et de la culture », l'opportunité serait donnée au gouvernement, et au Ministre de la culture en particulier, d'affirmer une volonté d'une **décentralisation administrative** et d'une possible / légitime **différenciation** territoriale en faveur d'une gestion collégiale et responsable de ces politiques partagées, avec ou sans l'État¹.

Éléments de cadrage de l'Université 2020

Depuis plusieurs années, le caractère interdisciplinaire du Comité [tous les domaines y sont représentés] a permis de centrer nos travaux sur la question centrale du **service culturel public**. L'EPCC représente d'une part une réponse partielle aux évolutions des cadres réglementaires, en particulier avec la déclinaison des règles européennes dans le droit français relatives aux risques de distorsion de concurrence ; d'autre part un outil de coopération particulièrement adapté pour structurer les responsabilités *partagées* des collectivités publiques dans ce domaine à partir d'une dynamique nouvelle de décentralisation, de déconcentration et de différenciation, le projet 3D.

En effet, il n'est aujourd'hui plus possible de se satisfaire du cadre législatif de la loi d'août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) qui a simplement retenu que « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier ».

Dans la plupart des cas, loin de coopérer et « de partager la compétence », les collectivités publiques se sont retranchées sur leurs « compétence légales ». En qualité de services publics de la culture, les EPCC souhaitent prendre la parole : ne pas s'engager dans ce Pacte de coopération pour la culture, c'est prendre le risque d'une relégation, voire d'une marginalisation de la culture, dans les futurs choix politiques à venir.

¹ Et forcément avec le ministère de la Culture lorsque l'établissement (ou le service d'une collectivité) est labellisé / accrédité / contrôlé conformément aux termes de Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et du décret et des arrêtés s'y afférant.

Lors de notre Université d'été, nous allons marquer une nouvelle étape dans notre volonté de contribuer à ces réflexions avec le lancement d'un **Pacte de coopération pour la culture**. Cette opération d'envergure régionale et nationale vise à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour aller vers une clarification du « mode d'emploi » des politiques publiques en faveur du développement des arts et de la culture.

Nous sommes persuadés que l'expérience des établissements publics de coopération culturelle depuis plus de 17 ans, peut être utile et servir de point d'appui pour définir de nouveaux principes directeurs et de nouvelles modalités d'organisation et de coopération entre les collectivités publiques, dont l'État.

« Pourquoi un Pacte de Coopération pour la Culture est-il aujourd'hui nécessaire ? »

La culture représente un des enjeux et un des atouts majeurs de notre pays. Parallèlement à des politiques de soutiens sectoriels et disciplinaires, il devient impératif de notre point de vue de créer les conditions d'un nouvel engagement public de chacune et de l'ensemble des collectivités publiques en sa faveur. Pour abonder ce processus d'ordre stratégique et professionnel, deux temps de réflexion sont organisés après des moments d'atelier :

- Le premier « **Pourquoi on n'y arrive plus ! Pourquoi nous risquons de ne plus y arriver !** » avec Mme Sylvie Robert, Sénatrice d'Ile et Vilaine, Vice-Présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat. Un temps d'échange sur une exploration des incompréhensions, des impasses, voire des points de ruptures auxquels sont confrontées les équipes de direction des établissements. (jeudi 25 juin 2020 à 11h15)
- Le second « **Pourquoi un Pacte de Coopération pour la Culture est-il aujourd'hui nécessaire ?** » avec Monsieur André Laignel, maire d'Issoudun et vice-président de l'Association des Maires de France, et Monsieur François Bonneau, Président du Conseil régional Centre-Val de Loire et Président Délégué de l'Association des Régions de France. La déhiérarchisation et la recomposition actuelle des priorités déséquilibrent fortement de nombreux établissements. La recherche de solutions aux difficultés, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, est la principale vocation du Pacte de coopération pour la culture initié depuis déjà quelques mois par le Comité national de liaison des EPCC. Ce projet trouve toute sa pertinence et son acuité dans ce moment de crise (jeudi 25 juin à 15h30)

Ces deux moments visent à mettre au travail et à comprendre mutuellement [élus et membres des directions] de quelle manière *la culture* peut aujourd'hui *faire sens* et *faire politique*. Il s'agira également de mieux comprendre et de valoriser, dans ce moment particulièrement chargé d'instabilités et d'incertitudes, la nature des contributions singulières que peuvent apporter les acteurs artistiques et culturels au plan économique, social et territorial.

Cet investissement doit conduire à explorer de nouvelles modalités de coopération plus instituées et stabilisées entre les collectivités publiques. Cette recherche de pérennisation d'un service public de la culture en phase avec les réalités sociales, économiques et territoriales ; en phase avec les réalités institutionnelles et professionnelles est au cœur de ce futur Pacte de coopération pour la culture que nous initions. En qualité de services publics de la culture, les EPCC souhaitent prendre la parole : ne pas s'engager dans ce Pacte de coopération pour la culture, c'est prendre le risque d'une relégation, voire d'une marginalisation de la culture, dans les futurs choix politiques à venir.

Prendre le temps de traduire, de comprendre et d'agir	2
Pourquoi un Pacte de Coopération pour la Culture est-il aujourd'hui nécessaire ? . 3	
Contribution des EPCC dans le prochain volet de décentralisation	3
Éléments de cadrage de l'Université 2020	3
Le programme	6
Jeudi 25 juin 2020	6
Ouverture des espaces de l'Université	6
<i>Accueil des participants.....</i>	<i>6</i>
Ouverture officielle de l'Université 2020	6
Présentation du programme de la journée	6
Temps 1 : Point d'actualité des EPCC	6
1.1. <i>Le temps des Ateliers : petits groupes.....</i>	<i>6</i>
1.2. <i>Synthèse des ateliers.....</i>	<i>6</i>
1.3. <i>Table ronde avec Mme Sylvie Robert, Sénatrice d'Ile et Vilaine, Vice-Présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.....</i>	<i>6</i>
Temps 2 : Atelier – Débat de l'Université 2020.....	7
2.1. <i>Le temps des Ateliers</i>	<i>7</i>
2.2. <i>Discussions et échanges</i>	<i>7</i>
Temps 3 : Bilan des débats et mise en perspective.....	7
3.1. <i>Le temps des Ateliers</i>	<i>7</i>
3.2. <i>Synthèse des ateliers.....</i>	<i>7</i>
Temps 4 : Clôture et apéritif.....	8
Vendredi 26 juin 2020.....	8
Temps 5 : Piste de travail pour la saison 2020-2021	8
5.1. <i>Quelques mots sur la saison 2019-2020.....</i>	<i>8</i>
5.2. <i>La préparation du programme d'activités 2020–2021</i>	<i>8</i>
5.3. <i>La VIIIème Université du Comité en 2021.....</i>	<i>8</i>
Clôture de de la VIIème université d'été	8

Pour des raisons pratiques, le temps de bilan de la saison habituellement prévu le mercredi soir, sera réalisé en partie le vendredi 26 juin entre 9h00 et 10h00. Vous serez donc sollicités après l'Université pour apporter votre contribution à l'élaboration de ce bilan de la saison 2019–2020.

Le programme

Jeudi 25 juin 2020

08h30	Ouverture des espaces de l'Université Espace à Issoudun et salles de réunion en visioconférence
08h45	Accueil des participants
09h00	Ouverture officielle de l'Université 2020 Mot de bienvenue par la direction de Ciclic Centre-Val de Loire et la direction de l'EPCC d'Issoudun Mot d'accueil de Blandine Dujardin, Présidente du Comité national des EPCC Présentation du programme de la journée
09h10	Temps 1 : Point d'actualité des EPCC « Pourquoi on n'y arrive plus ! Pourquoi nous risquons de ne plus y arriver ! » 1.1. Le temps des Ateliers : petits groupes L'objectif de cet atelier est d'explorer et de formaliser, au regard de la situation actuelle, les limites rencontrées (et à venir) par les équipes de direction dans leur organisation, dans la mise en œuvre de leurs projets et dans la gouvernance des établissements. Nous continuerons à explorer les thématiques retenues lors des ateliers organisés depuis le 15 mars 2020 à savoir : la dimension sociale et la gestion des ressources humaines, la dimension économique et financière, et enfin la question du positionnement de l'établissement dans l'espace des politiques culturelles. En quoi cette période accentue-t-elle les points de friction, voire de rupture, entre les équipes de direction et les collectivités publiques membres ou non des conseils d'administration ?
10h30	Pause
10h45	1.2. Synthèse des ateliers La synthèse vise à enrichir la formalisation des principaux constats sur ce qui fragilise, voire handicape, les établissements dans leur gouvernance et leur fonctionnement, dans le déploiement actuel et futur des services et des projets. Ces réflexions permettront également de préparer le débat prévu l'après-midi.
11h15	1.3. Table ronde avec Mme Sylvie Robert, Sénatrice d'Ile et Vilaine, Vice-Présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat Le mandat confié aux directions pour mener à bien cette mission d'intérêt général en faveur de la culture est une responsabilité vis-à-vis des collectivités publiques, du conseil d'administration, vis-à-vis des citoyens. Sans l'aide et l'engagement des collectivités territoriales et de l'État, en qualité ou non d'administratrice et d'administrateur du conseil d'administration de l'établissement, les directions ne seront bientôt plus en mesure d'apporter les réponses concrètes aux difficultés rencontrées par l'équipe permanente, par les acteurs locaux avec lesquels se construisent des projets, par les nombreuses entreprises artistiques et culturelles françaises et étrangères avec lesquelles nous travaillons. Le conseil d'administration doit assumer cette responsabilité relative à la pérennité, soit de l'activité de l'établissement, soit de l'emploi, soit de l'établissement lui-même. Ne pas investir dans un nouveau contrat d'intérêt public, c'est prendre le risque de se priver de ces outils publics de la culture pour construire un avenir dans les mois à venir dans tous les secteurs qu'ils s'agissent du patrimoine, des musées, des arts visuels et des expositions, du spectacle vivant, du cinéma, du livre et de la lecture... L'objectif premier de maintenir ces services publics dans le paysage institutionnel, au service de tous les habitants de notre pays.
12h15	Pause et repas

14h00 **Temps 2 : Atelier – Débat de l'Université 2020**
Pourquoi un Pacte de Coopération pour la Culture est-il aujourd'hui nécessaire

2.1. Le temps des Ateliers

Pour répondre aux constats sur une possible fragilisation des établissements culturels publics dans les mois à venir, nous posons l'hypothèse que les réponses politiques à cette situation sont contenues dans une clarification du positionnement de ces établissements au service d'une structuration des coopérations des collectivités publiques.

Quel positionnement pour les établissements publics de la culture ? et pour quelles contributions ? Quels engagements les acteurs concernés sont susceptibles de prendre en faveur du développement des coopérations politiques et professionnelles ?

- Pacte économique et financier
- Pacte social et citoyen
- Pacte territorial et de coopération

Ce temps d'atelier doit prendre en compte la nécessaire articulation entre un pacte de coopération pour la culture et l'amélioration des modalités de gouvernance au sein des EPCC.

15h30 **2.2. Discussions et échanges**

C'est un temps d'analyse et de compréhension en présence de :

- Monsieur André Laignel, maire d'Issoudun et vice-président de l'Association des Maires de France
- Monsieur Francois Bonneau, Président du Conseil régional Centre-Val de Loire et Président Délégué de l'Association des Régions de France.

La déhiérarchisation et la recomposition actuelle des priorités déséquilibrent fortement de nombreux établissements. Il est donc proposé un temps de compréhension, de mise en discussion et d'éclairage sur les priorités actuelles de l'action publique.

Le projet de **Pacte de coopération pour la culture** initié par le comité national de liaison des EPCC, est-il à même d'offrir aux acteurs publics l'opportunité d'une recherche de solutions et de réponses aux difficultés rencontrées ? Cette proposition de *pacte de coopération* peut-elle trouver son utilité dans la structuration actuelle et future des politiques publiques en faveur des arts et de la culture ? Quelles seraient les conditions à réunir pour améliorer l'efficacité d'une telle proposition ?

Ces réflexions trouvent toute leur pertinence dans ce moment de crise. Il est en effet devenu indispensable de redéfinir/réaffirmer le périmètre des missions, le mode d'organisation, le modèle économique, et le système de représentation sociale, définissant ce qui constitue un **service public de la culture**. Les établissements publics représentent un potentiel et un outil de mobilisation capable d'agir sur les leviers indispensables d'un réinvestissement pluriannuel en faveur des secteurs de la culture.

16h30 Pause

17h00 **Temps 3 : Bilan des débats et mise en perspective**
Quels enseignements tirons-nous de ces discussions ?

3.1. Le temps des Ateliers

Quels enseignements chacune et chacun dégage-t-il de ces discussions ?

Quels risques ces discussions nous font-elles pointer ?

Quelles avancées sont envisageables pour préparer les mois et les années à venir ?

18h15 **3.2. Synthèse des ateliers**

Que peut-on en déduire sur le positionnement des établissements membres? du Comité ?

Les principaux enseignements à retenir pour mettre en perspective les chantiers à ouvrir au sein de chaque établissement ? au sein du Comité national de liaison des EPCC en 2020 2021 ?

19h00 Temps 4 : Clôture et apéritif**Accueil des intervenants qui, depuis le 15 mars 2020, ont apporté leur aide à la gestion de la situation**

M. Aurélien Guinard, directeur du CaC
Mme Laurence Depoux, Avocate
M. Julien Cache, consultant et spécialiste en ressources humaines
M. Sébastien Gendre, spécialiste en comptabilité publique
Mme Sabine Duflo, psychologue

Clôture de la journée par Blandine Dujardin, Présidente du Comité national de liaison des EPCC

19h30 Fin des travaux

Vendredi 26 juin 2020

8h45 Accueil des participants (présentiel et distanciel)**09h00 Temps 5 : Piste de travail pour la saison 2020-2021**
Programme de la saison 2020-2021**5.1. Quelques mots sur la saison 2019-2020**

- Éléments de bilan des chantiers validés lors de l'université de 2019, y compris ceux développés dans garde du *Groupe ressources*

Certains points habituellement traités lors de l'université sont reportés à une réunion ultérieure en début de saison 2020–2021, notamment celui relatif à l'élection du bureau de l'association.

Formellement, les décisions concernant le programme d'activité ne seront pas directement prises lors de cette université. Le Bureau de l'association conviendra les modalités de votes qui seront mises en place dès que possible.

10h00 3 questions à Hélène Girard, Journaliste à la Gazette des Communes

Principaux enseignements et interrogations à partir des discussions de la veille

10h30 5.2 La préparation du programme d'activités 2020–2021

- Bilan de la discussion avec Mme Hélène Girard
- Propositions de chantiers et mise en place des groupes de travail
- Le calendrier prévisionnel de la saison 2020 – 2021
- Premier agenda

5.3. La VIIIème Université du Comité en 2021

- Préparation de l'Université 2021
 - Les propositions de thèmes du débat de 2021
 - Les propositions d'améliorations pour l'Université 2021
 - Équipe accueillante en 2021

12h45 Clôture de de la VIIème université d'été
Les mots de remerciements

13h00 Repas (le repas est dans une formule à emporter. Nous aurons la possibilité, pour celles et ceux qui le souhaitent, de rester sur place pour déjeuner)
